



QU'EST-CE QU'UNE PROCURATION?

une procuration peut viser les biens et les finances, ou uniquement les finances.

OBLIGATIONS DU MANDATAIRE

Le mandataire doit agir de bonne foi et avec diligence, dans l'intérêt du mandant.
Code civil du Québec.



Le mandataire doit agir de bonne foi et avec diligence, dans l'intérêt du mandant.
Il ne doit pas accomplir d'actes qui dépassent le mandat ou qui sont interdits par la loi.

PRÉVENTION DE L'EXPLOITATION FINANCIÈRE

Les établissements financiers doivent s'assurer de l'absence d'exploitation financière avant de conclure une transaction avec un client vulnérable.

Votre Argent-Aînés
votreargent.cba.ca/aines